

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD (+procuration de F. DUMAS), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTIER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA),

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C.PASTRE, MF.MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 8

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 25/05/2018

Absents : Messieurs JP.LARDY, A. CHIRAUSSSEL F.JOUFFRE, P.MANENT et Mesdames M.DUBOIS et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : Messieurs C. BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Marché public 2018-08 (procédure formalisée) pour le recours à du personnel d'intérim

Le Président informe l'assemblée que pour pallier aux absences du personnel communautaire (en cas de congés, maladie, etc...) et assurer la continuité du service public, la communauté de communes du Bassin d'Aubenas fait appel à une agence d'intérim.

Il indique qu'aux fins de se conformer aux règles de la commande publique, une consultation a été publiée dans le but de contractualiser avec un prestataire, pour une durée de trois ans afin que ce dernier soit en mesure de proposer du personnel dans l'ensemble des services, dès lors qu'il conviendrait de recourir à du personnel de remplacement, aussi bien au service des ordures ménagères, service petite enfance (crèche) mais aussi pour l'entretien des locaux ou des suppléances nécessaires dans les services administratifs.

Il expose ensuite à l'assemblée que la consultation, publiée sur le site achatpublic.com, le site de la communauté de communes, au BOAMP ainsi qu'au JOUE a permis de recueillir deux offres à l'issue de la date limite de consultation fixée au 4/05/2018, 12H.

Les critères de sélection énoncés dans le règlement de la consultation sont ainsi prévus : notation sur 100 points obtenue par les candidats distinguant la valeur de l'offre sur 42 points et le prix sur 58 points.

La commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 14/05 a déclaré conformes les offres reçues de l'agence Manpower et Randstad/AM.

La CAO réunie le 28 mai 2018, après analyse des offres, a retenu la proposition du candidat MANPOWER au vu du classement suivant :

- 1- **MANPOWER** : note obtenue 86.904/100
(décomposée : 32/42 note sur la valeur de l'offre et 54.904/58 note sur le prix) ;
- 2- **RANDSTAD APPEL MEDICAL** : note obtenue 84.480/100
(décomposée : 29.5/42 note sur la valeur de l'offre et 54.980/58 note sur le prix).

En conséquence de quoi,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le marché à intervenir avec le candidat retenu par la CAO, à savoir l'entreprise MANPOWER ;
- Le charge de procéder aux notifications et publications réglementaires relatives à ce marché ainsi qu'à toutes formalités nécessaires à l'application des présentes.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le

**L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture**

en date du **01 JUIN 2018**

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2018

Le Président,
Louis BUFFET

